

Numéro	CFVU/2022-02-15/05-1
Date d'affichage	
Date de mise en ligne	
Date de transmission au rectorat	

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Délibération portant approbation de la transformation du parcours 2^e année Master « M2 Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale » en apprentissage (EDS)

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'Université Paris 1 Panthéon -Sorbonne,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

La transformation en apprentissage du parcours 2^e année Master « M2 Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale » de l'Ecole de Droit de la Sorbonne (EDS)

Délibération CFVU-2022-02-15/05-1	
Nombre de membres présents ou représentés	32
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	31
Nombre de contre	1
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 28 février 2022

La Présidente de l'Université

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.